

Quelques points clés du projet:

Aménagements cyclables :

- **Ce projet va permettre la création de 6 kms de bandes cyclables supplémentaires et de réaliser un maillage cohérent entre les secteurs apaisés de Dahouët, du bourg et du Val André.** Au-delà, du gain attendu en termes de confort et de sécurité pour les cyclistes, ces bandes cyclables vont permettre en éloignant la circulation automobile des trottoirs, d'améliorer la sécurité des piétons. Le rétrécissement des voies devrait également permettre une réduction sensible des vitesses. En complément de ces bandes cyclables, comme le permet la réglementation, les cyclistes seront autorisés à emprunter, en sens inverse, les sens uniques dans les rues situées en zone 30 ou 20 km/h. Enfin, les carrefours à feux seront équipés de sas vélo et de tourne à droite.

Secteurs à vitesse apaisée

- **Dans les secteurs en zone 20 (appelée zone de rencontre) ou 30 km/h,** sur la base du retour d'expérience de nombreuses communes et comme le préconise le CEREMA et la sécurité routière, **la règle de la priorité à droite sera réinstaurée.** Il faut savoir que c'est le « tout voiture » des années 70, dans un souci de confort aux automobilistes et notamment de recherche de la vitesse de déplacement qui a introduit de manière excessive les stops, feux et cédez le passage. **A l'inverse des aménagements ponctuels de réduction de vitesse (cousin berlinois, dos d'ânes, chicane,...) le retour à la priorité à droite, financièrement peu couteuse, permettra une réduction notable et continue de la vitesse sur l'ensemble des tronçons apaisés.** D'après les nombreux retours d'expériences d'autres collectivités, la mise en place des priorités à droite, instaure auprès des automobilistes, une modération de la vitesse, une courtoisie et une vigilance mutuelle accrue. Ce qui a pour effet de réduire la gravité des accidents et une meilleure attention portée aux usagers les plus vulnérables (cyclistes, piétons,...).

Coût des aménagements et planning

- **18 500 € TTC**
- **Mise en place complet des dispositifs au 1^{er} juillet 2016**